



Le Maire de Saint Cyr en Val

À

Mesdames, Messieurs les élus :

- Adjoints au maire ;
- Conseillers municipaux délégués ;
- Conseillers municipaux.

À Saint Cyr en Val, affichée le 05 mars 2025,

Dossier suivi par le Directeur général des services

 dgs@mairie-saintcyrenval.fr

Tél : 02 38 76 20 20

Objet : Convocation et ordre du jour de la séance du conseil municipal – 10 mars 2025

Madame, Monsieur,

Conformément à l'article L. 2121-11 du code général des collectivités territoriales (CGCT), je vous prie de bien vouloir assister à la séance du conseil municipal qui se tiendra à la salle du conseil municipal en mairie annexe, **le lundi 10 mars 2025 à 18 h 15**. En application de l'article L. 2121-18 du code général des collectivités territoriales, les séances du conseil municipal sont publiques.

- ORDRE DU JOUR -

Conformément à l'article L. 2121-10 du code général des collectivités territoriales, vous trouverez ci-dessous l'ordre du jour de la séance :

AFFAIRES INSTITUTIONNELLES

1. Désignation du secrétaire de séance ;
2. Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 27 janvier 2025 ;
3. Compte-rendu des décisions prises par le Maire (articles L. 2122-22 et L.2122-23 du CGCT) ;

4. Présentation du rapport d'activité et de développement durable pour l'exercice 2023 d'Orléans Métropole ;

FINANCES

5. Attribution de subventions aux associations Aux'life et Yoga Saint-Cyr-en-Val pour l'année 2025 ;
6. Demande de subventions auprès d'organismes financeurs concernant différents projets communaux de l'enfance-jeunesse et de la petite enfance ;

PATRIMOINE-AMÉNAGEMENT

7. Zone d'aménagement concerté (ZAC) de la Croix des vallées – Approbation du compte-rendu financier annuel (CRACL) 2024 ;

ENFANCE JEUNESSE

8. Don d'un banc de l'amitié pour l'école élémentaire par la Caisse locale du Crédit Agricole ;
9. Mise à jour du règlement intérieur des accueils collectifs de mineurs et associés (ACM) ;

POLICE MUNICIPALE

11. Achat de matériel gestion de crise plan communal de sauvegarde (barque) ;

RESSOURCES HUMAINES

12. Convention d'adhésion à la mission retraite du Centre départemental de gestion de la fonction publique territoriale du Loiret ;
13. Approbation du tableau des emplois modifié.

QUESTIONS ORALES

Cette convocation comportant l'ordre du jour ainsi que les projets de délibérations sont transmis par voie dématérialisée via i-delibRE. La salle du conseil municipal est équipée de connexion Wi-Fi pour vous permettre de consulter aisément les supports des sujets abordés en séance. En cas d'absence, vous pouvez donner procuration à un autre élu. Celle-ci devra être transmise au secrétariat général avant le début de la séance. Vous trouverez le formulaire de la procuration sur I-delibRE.

Je vous prie de recevoir, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Maire,

Vincent MICHAUT

